



## Diminution nombre pièces pendant travaux

-----  
Par Idoubi

Bonjour.

A mon emménagement j'ai déclaré 7 pièces à l'assurance.

On a entrepris de lourds travaux qui ne sont pas finis (et ça va durer). Aujourd'hui nous vivons dans 4 pièces (au sens assurance. 2 chambres seulement).

Les 3 pièces restantes sont en vrac avec un paquet de matos. Pas d'isolation. Ecran sous-toiture apparent. Pas d'eau, une lampe, pas de prise. L'étage (qui sert aussi de stockage) n'est accessible que par une échelle escamotable. Pour toutes ces pièces, l'hiver c'est un frigo, l'été un four.

Bref, j'ai souhaité réduire les pièces principales à assurer mais l'assureur me dit que ça n'est pas possible. A moins de lui fournir un plan avec la destination actuelle des pièces déclassées, il ne peut rien faire.

Ma question est simple, y a t il un libellé qui permettrait de déclasser ces pièces inhabitables en l'état?

Une solution annexe peut-être?

Merci.

-----  
Par morobar

Bjr,  
Ma question est simple, y a t il un libellé qui permettrait de déclasser ces pièces inhabitables en l'état?  
Oui  
"je m'engage à ce que le feu ne prenne jamais dans les pieces en question."